



MAUBOURGUET

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 07 mars 2024 à 18 heures 30 minutes

Quorum : 11

Présents :

Mme BARADAT Mireille, Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme BOUDA Mériem, M. BOUNNEAU-LAVEDAN Pascal, Mme CARCHAN Isabelle, M. DOUSSAU Sylvain, Mme DUBERTRAND Christine, Mme DUBERTRAND Sylvie, M. GUERRA Henri, Mme LAFOURCADE Elisabeth, M. LASSALLE Jean-Louis, M. MANHES Pierre, M. MENJOULOU Yves, M. MOUSSAOUI Mohamed, M. NADAL Jean, M. RENON Pierre, Mme TOUZANNE Valérie

Procuration(s) :

Mme LE NOAC'H Cathy donne pouvoir à M. LASSALLE Jean-Louis

Absent(s) :

M. LAMOTHE Patrick

Excusé(s) :

Mme LE NOAC'H Cathy

Secrétaire de séance : Mme DUBERTRAND Christine

Président de séance : M. NADAL Jean

1 - Désignation d'un secrétaire de séance

2 - Compte rendu de la séance du 21 décembre 2023

3 - Décisions du maire n°8 à 11 (2023) et 1 à 42 (2024)

N° de Décision	Date de décision	Nom de l'organisme	Objet
8	26/12/2023	DSIL - projet photovoltaïque STEP	Demande de subvention
9	26/12/2023	DETR - aménagement de l'entrée Sud	Demande de subvention
10	26/12/2023	DETR - végétalisation - accessibilité cimetièrre	Demande de subvention
11	27/12/2023	DETR - route d'Auriébat	Demande de subvention

N° de Décision	Date de décision	Nom de l'organisme	Objet
1	02/01/2024	CENTRE DE LOISIRS MUNICIPAL	MAD - AIRE POLYVALENTE
2	02/01/2024	SOM BASKET	MAD - AIRE POLYVALENTE
3	02/01/2024	DETENTE ET LOISIRS	MAD - AIRE POLYVALENTE
4	02/01/2024	GROUPE SCOLAIRE F.CAMESCASSE	MAD - AIRE POLYVALENTE
5	02/01/2024	SOM BADMINTON	MAD - AIRE POLYVALENTE

6	02/01/2024	SOM GYMNASTIQUE RYTHMIQUE	MAD - AIRE POLYVALENTE
7	02/01/2024	SOM LUTTE	MAD - AIRE POLYVALENTE
8	02/01/2024	SOM TENNIS	MAD - AIRE POLYVALENTE
9	02/01/2024	SOMRUGBY (Ecole de Rugby)	MAD - AIRE POLYVALENTE
10	02/01/2024	CHORALE CANTADOUR	MAD - CENTRE CULTUREL "J.GLAVANY"
11	02/01/2024	SAN DEMI MESURE	MAD - CENTRE CULTUREL "J.GLAVANY"
12	02/01/2024	OPERA TUTTI	MAD - CENTRE CULTUREL "J.GLAVANY"
13	02/01/2024	COURT ECHELLE	MAD - CENTRE CULTUREL "J.GLAVANY"
14	02/01/2024	SOM DANSE	MAD - CENTRE CULTUREL "J.GLAVANY"
15	02/01/2024	HAPPY COULSON	MAD - CENTRE CULTUREL "J.GLAVANY"
16	02/01/2024	THEATRE DES 7 CHANDELLES	MAD - CENTRE CULTUREL "J.GLAVANY"
17	02/01/2024	TIGRE ET DRAGON	MAD - CENTRE CULTUREL "J.GLAVANY"
18	02/01/2024	SOM BUDOKAN	MAD - COMPLEXE SPORTIF "C.CANCEL"
19	02/01/2024	FOOTBALL CLUB VAL D'ADOUR	MAD - COMPLEXE SPORTIF "C.CANCEL"
20	02/01/2024	SOM LUTTE	MAD - COMPLEXE SPORTIF "C.CANCEL"
21	02/01/2024	COLLEGE J.JAURES	MAD - COMPLEXE SPORTIF "C.CANCEL"
22	02/01/2024	ATELIER ARC EN CIEL	MAD - MAISON DES ASSOCIATIONS
23	02/01/2024	BRIDGE CLUB DU VAL D'ADOUR	MAD - MAISON DES ASSOCIATIONS
24	02/01/2024	CLUB DE L'AGE D'OR	MAD - MAISON DES ASSOCIATIONS
25	02/01/2024	RENCONTRES EN VAL D'ADOUR	MAD - MAISON DES ASSOCIATIONS
26	02/01/2024	TAROT CLUB MAUBOURGUETOIS	MAD - MAISON DES ASSOCIATIONS
27	02/01/2024	CLUB AUTOMNE-SOLIDARITES 65	MAD - MAISON DES ASSOCIATIONS
28	02/01/2024	FNACA	MAD - MAISON DES ASSOCIATIONS
29	02/01/2024	C.G.T	MAD - MAISON DES ASSOCIATIONS
30	02/01/2024	SOM TENNIS	MAD - CHALETS-COURTS TENNIS
31	02/01/2024	CENTRE DE LOISIRS MUNICIPAL	MAD - COURTS DE TENNIS
32	02/01/2024	SOM PETANQUE	MAD - MAISON DES ASSOCIATIONS
33	02/01/2024	MAUBOURGUET TOROS	MAD - MAISON DES ASSOCIATIONS
34	02/01/2024	ECOLE PRIMAIRE N.SIMONE COLLEGE "J.JAURES"	MAD - COMPLEXE SPORTIF "C.CANCEL"
35	02/01/2024	CENTRE DE LOISIRS MUNICIPAL	MAD - COMPLEXE SPORTIF "C.CANCEL"
36	02/01/2024	BIGORRA SPORT 65	MAD - AIRE POLYVALENTE
37	02/01/2024	SOMRUGBY	MAD - TERRAIN -TRIBUNES-VESTIAIRES (BOUSCARRET)
38	02/01/2024	FOOTBALL CLUB VAL D'ADOUR	MAD - TERRAIN -TRIBUNES-VESTIAIRES (BOUSCARRET)
39	02/01/2024	FOOTBALL CLUB VAL D'ADOUR	MAD - TERRAIN FOOT COLLEGE "J.JAURES"
40	02/01/2024	LES RENCONTRES DE MAUBOURGUET	MAD - MAIRIE
41	02/01/2024	SPIDE	MAD - MAIRIE
42	02/01/2024	CAUE 65	Renouvellement adhésion

4 - Ouverture de crédits - investissements 2024

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée :

S'agissant des dépenses d'investissement, l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur

autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25%.

Vu le Code Général des Collectivités des Territoriales ;

Considérant qu'en situation d'absence de vote du budget primitif 2024, il est permis à l'Ordonnateur d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, que dans la mesure où il bénéficie d'une autorisation du Conseil Municipal ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire dans l'attente du budget primitif du Budget Principal 2024 à engager, liquider, mandater, les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section investissement du budget de l'exercice 2023.

- Préciser comme suit les montants et l'affectation des crédits concernés par cette autorisation.

Opération	Intitulé	Total budget	Ouverture de crédit
250	Travaux voirie	370 029,36	-
259	Travaux Bâtiments	108 970,63	2 000,00
316	Equipement	315 310,18	
317	Terrains bois	8 485,62	
318	Aire de camping car	10 711,08	
319	Rénovation Hôtel de France	14 792,25	
320	Cour école	20 000,00	
321	Trésor public	-	
322	Gymnase	718 026,20	55 000,00
323	Cimetière	73 350,50	
326	Espace accueil associatif	121 707,46	4 000,00
327	Petites villes de demain	806 738,78	
328	Plan communal de sauvegarde	-	
329	Aménagement aire de pique-nique	4 800,00	
330	Avenue de Tarbes	110 400,00	
331	Schéma directeur	41 160,00	

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Compte de gestion - budget eau / assainissement

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre

2023, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'acter :

- Que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, pour le Budget Eau/Assainissement, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, pour le Budget Eau/Assainissement, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 15, Contre : 0, Abstention : 3)

Pour : Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme BOUDA Mériem, M. BOUNNEAU-LAVEDAN Pascal, Mme CARCHAN Isabelle, M. DOUSSAU Sylvain, Mme DUBERTRAND Sylvie, M. GUERRA Henri, Mme LAFOURCADE Elisabeth, M. LASSALLE Jean-Louis, M. MANHES Pierre, M. MENJOULOU Yves, M. NADAL Jean, M. RENON Pierre, Mme TOUZANNE Valérie, Mme LE NOAC'H Cathy (représentée par M. LASSALLE Jean-Louis)

Contre :

Abstention : Mme BARADAT Mireille, Mme DUBERTRAND Christine, M. MOUSSAOUI Mohamed

6 - Compte de gestion - budget principal de la commune

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'acter :

- Que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, pour le Budget Commune, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 15, Contre : 0, Abstention : 3)

Pour : Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme BOUDA Mériem, M. BOUNNEAU-LAVEDAN Pascal, Mme CARCHAN Isabelle, M. DOUSSAU Sylvain, Mme DUBERTRAND Sylvie, M. GUERRA Henri, Mme LAFOURCADE Elisabeth, M. LASSALLE Jean-Louis, M. MANHES Pierre, M. MENJOULOU Yves, M. NADAL Jean, M. RENON Pierre, Mme TOUZANNE Valérie, Mme LE NOAC'H Cathy (représentée par M. LASSALLE Jean-Louis)

Contre :

Abstention : Mme BARADAT Mireille, Mme DUBERTRAND Christine, M. MOUSSAOUI Mohamed

7 - Compte administratif - budget eau / assainissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame la 1ère adjointe, Sylvie DUBERTRAND, délibérant sur le Compte Administratif du Budget Eau/Assainissement de l'exercice 2023 dressé par Monsieur le Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement

Dépenses	Prévu :	1 129 542,27
	Réalisé :	1 002 068,98
	Reste à réaliser :	2 952,00

Recettes	Prévu :	1 129 542,27
	Réalisé :	1 298 445,77
	Reste à réaliser :	35 596,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	517 004,00
	Réalisé :	474 086,99
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	517 004,00
	Réalisé :	474 087,36
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	296 376,79
Fonctionnement :	0,37
Résultat global :	296 377,16

Madame la 1ère adjointe demande aux membres du Conseil Municipal de voter le Compte Administratif du Budget Eau/Assainissement 2023 ci-avant et d'arrêter ainsi les comptes.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 14, Contre : 0, Abstention : 3)

Pour : Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme BOUDA Mériem, M. BOUNNEAU-LAVEDAN Pascal, Mme CARCHAN Isabelle, M. DOUSSAU Sylvain, Mme DUBERTRAND Sylvie, M. GUERRA Henri, Mme

LAFOURCADE Elisabeth, M. LASSALLE Jean-Louis, M. MANHES Pierre, M. MENJOULOU Yves, M. RENON Pierre, Mme TOUZANNE Valérie, Mme LE NOAC'H Cathy (représentée par M. LASSALLE Jean-Louis)

Contre :

Abstention : Mme BARADAT Mireille, Mme DUBERTRAND Christine, M. MOUSSAOUI Mohamed

N'a pas pris part au vote : M. NADAL Jean

Sous la présidence de Mme DUBERTRAND Sylvie

8 - Compte administratif - budget principal de la commune

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame la 1ère adjointe, Sylvie DUBERTRAND, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2023 du Budget Principal dressé par Monsieur le Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement

Dépenses	Prévu :	3 450 238,71
	Réalisé :	2 150 121,90
	Reste à réaliser :	519 095,72

Recettes	Prévu :	3 450 238,71
	Réalisé :	1 568 276,10
	Reste à réaliser :	223 957,73

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	4 604 159,89
	Réalisé :	2 488 625,92
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	4 604 159,89
	Réalisé :	4 935 167,54
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-581 845,80
Fonctionnement :	2 446 541,62
Résultat global :	1 864 695,82

Madame la 1ère adjointe demande aux membres du Conseil Municipal de voter le Compte Administratif du Budget Commune 2023 ci-avant et d'arrêter ainsi les comptes.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 14, Contre : 0, Abstention : 3)

Pour : Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme BOUDA Mériem, M. BOUNNEAU-LAVEDAN Pascal, Mme

CARCHAN Isabelle, M. DOUSSAU Sylvain, Mme DUBERTRAND Sylvie, M. GUERRA Henri, Mme LAFOURCADE Elisabeth, M. LASSALLE Jean-Louis, M. MANHES Pierre, M. MENJOULOU Yves, M. RENON Pierre, Mme TOUZANNE Valérie, Mme LE NOAC'H Cathy (représentée par M. LASSALLE Jean-Louis)

Contre :

Abstention : Mme BARADAT Mireille, Mme DUBERTRAND Christine, M. MOUSSAOUI Mohamed

N'a pas pris part au vote : M. NADAL Jean

Sous la présidence de Mme DUBERTRAND Sylvie

9 - Affectation de résultat - eau / assainissement

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif Eau/Assainissement de l'exercice 2023,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **0,37**

- un déficit reporté de : **0,00**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **0,37**

- un déficit d'investissement de : **296 376,79**

- un excédent des restes à réaliser de : **32 644,00**

Soit un besoin de financement de : **329 020,79**

Il est demandé au Conseil Municipal d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT **0,37**

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) **0,00**

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **0,37**

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT **296 376,79**

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 15, Contre : 0, Abstention : 3)

Pour : Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme BOUDA Mériem, M. BOUNNEAU-LAVEDAN Pascal, Mme CARCHAN Isabelle, M. DOUSSAU Sylvain, Mme DUBERTRAND Sylvie, M. GUERRA Henri, Mme LAFOURCADE Elisabeth, M. LASSALLE Jean-Louis, M. MANHES Pierre, M. MENJOULOU Yves, M. NADAL Jean, M. RENON Pierre, Mme TOUZANNE Valérie, Mme LE NOAC'H Cathy (représentée par M. LASSALLE Jean-Louis)

Contre :

Abstention : Mme BARADAT Mireille, Mme DUBERTRAND Christine, M. MOUSSAOUI Mohamed

10 - Affectation de résultat - commune

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget de la Commune 2023,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	732 253,33
- un excédent reporté de :	1 714 288,29
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	2 446 541,62
- un déficit d'investissement de :	581 845,80
- un excédent des restes à réaliser de :	295 137,99
Soit un besoin de financement de :	876 983,79

Il est demandé au Conseil Municipal d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023
comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	2 446 541,62
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	876 983,79
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	1 569 557,83
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	581 845,80

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 15, Contre : 0, Abstention : 3)

Pour : Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme BOUDA Mériem, M. BOUNNEAU-LAVEDAN Pascal, Mme CARCHAN Isabelle, M. DOUSSAU Sylvain, Mme DUBERTRAND Sylvie, M. GUERRA Henri, Mme LAFOURCADE Elisabeth, M. LASSALLE Jean-Louis, M. MANHES Pierre, M. MENJOULOU Yves, M. NADAL Jean, M. RENON Pierre, Mme TOUZANNE Valérie, Mme LE NOAC'H Cathy (représentée par M. LASSALLE Jean-Louis)

Contre :

Abstention : Mme BARADAT Mireille, Mme DUBERTRAND Christine, M. MOUSSAOUI Mohamed

11 - Questions diverses

Courriel envoyé le 05/03 par Madame Mireille BARADAT, intégré aux questions diverses.

"Bonjour,

Les résidents du début de la route de Marciac vers chez LAGNIER Arrêt de bus m'interpelle en me disant qu'ils ont déjà signalé à la mairie le danger de cette route surtout quand les gens descendent du bus et que les limitations à 30 km/h n'est absolument pas respectée.

Enduite des résidents de la route de Plaisance, demandent pourquoi pas de marquage au sol pour le 30 km/h sur leur route. La aussi la vitesse n'est pas respectée. Ils souhaitent TOUS des dos d'âne. Ensuite les gendarmes ont été appelés dans la nuit de samedi à dimanche vers 2h du matin pour un véhicule qui faisait des Allers et RETOURS à fonds aux allées Larbanes avec dérapages et freinage en partant vers la gare à vive allure et revenant. Quoi faire les 30 km/h ne sont pas respectés. Doit-on attendre d'autres

accidents voir des morts pour avoir des ralentisseurs. Merci de trouver une solution pour que la population soit en sécurité.

Cordialement Mireille Baradat et l'opposition."

Sylvie DUBERTRAND explique qu'un comptage est prévu avenue d'Auch. Les interventions sur les différentes voiries nécessitent d'obtenir certains accords avant d'entreprendre des travaux. Il est notamment nécessaire d'attendre l'aval de la "DDE". Route de Plaisance, il est prévu un aménagement de type "écluse" (rétrécissement).

Informations municipales :

- installation des panneaux aux entrées de ville avec la "2ème fleur" obtenue dans le cadre du label cadre de vie.

- gymnase du collège : le matériel des professeurs de sport est à transférer, puis le ménage sera fait par les agents municipaux du service dédié.

- félicitations adressées au SOM Budokan pour les excellents résultats obtenus dans le cadre des derniers championnats de France organisé à Toulouse. Les 12 pratiquants du SOM Budokan engagés dans la compétition ont été médaillés.

- autorisation buvette des associations pour les manifestations : Monsieur le Maire rappelle qu'il est impératif de respecter la réglementation. Les services de l'Etat renforcent leurs contrôles. Il faut adresser une demande d'autorisation à la mairie pour une buvette.

Fin de la séance : 19h10.

Le Secrétaire de séance,

Fait à MAUBOURGUET
Le Maire,

